

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 juillet 2017**CP2017_07_1
id. 3342

L'an deux mille dix sept, le sept juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**FOURNITURE ET MONTAGE DE PNEUMATIQUES
LOTS 1 À 4 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Pour l'entretien de sa flotte de véhicules le Département achète des pneumatiques ainsi que des prestations de montage et démontage.

La gamme de produits achetée est très étendue car elle doit correspondre à l'ensemble des véhicules utilisés par la collectivité.

Un allotissement de la prestation a donc été prévu pour s'adapter au besoin du Département et permettre à plusieurs entreprises d'accéder à la consultation.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum, conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Le montant de cette fourniture ayant été estimé supérieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen dans les conditions décrites aux articles 25-I-1°, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 16/03/2017 sur le site du BOAMP et du JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 19/04/2017 avant 11 h 30 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le titulaire du marché est choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi la commission d'appel d'offres, réunie en date du 22 mai 2017, sur le fondement de l'analyse ci-jointe, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

LOT	INTITULE	TITULAIRE
N° 1	Fourniture et montage pneus VL et VU	DOUMERC
N° 2	Fourniture et montage pneus camions	DOUMERC
N° 3	Fourniture et montage pneus agraire et motoculture	DOUMERC
N° 4	Fourniture et montage pneus engins TP	DOUMERC

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés de fourniture et montage de pneumatiques avec l'entreprise Doumerc dans les conditions susvisées, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour : 16

Contre : /

Abstentions : 3

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC